|  |  |
| --- | --- |
| **Bloc de compétences 1 : gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la pme** | |
| **Savoirs associés** | **Limites des savoirs associés et recommandations pédagogiques** |
| **Savoirs 1.5. Suivi et contrôle des opérations d’achats et d’investissement de la PME** | |
| **S 1.5.1 Processus d’achat et d’investissement**   * Distinction achats/immobilisation, - Définition et typologie des actifs, amortissements comptables * Objectifs et critères de la négociation d’achat * Contrat commercial * Traçabilité du produit - Documents d’achat : bon de commande, bon de réception, facture fournisseur | Il s'agit tout d'abord de distinguer la notion d'immobilisation de celles de stock et charges et de repérer les immobilisations amortissables et non amortissables. Cet aspect peut être travaillé en relation avec le programme de CEJM (thème 3 notamment). L’étude suppose également de disposer des connaissances nécessaires à la réalisation d'un plan d'amortissement : base amortissable, durée et rythme de consommation des avantages économiques, mode de calcul de l’amortissement, ventilation par composants. L’enregistrement des écritures de dotations aux amortissements n’est pas demandé, mais il peut être observé sur le PGI. Les amortissements dérogatoires ne sont pas étudiés. L’étude du contrat d’achat est nécessairement contextualisée. L’étude permet également de mesurer les conséquences commerciales et juridiques de non-respect des clauses et les recours éventuels de la PME. Elle permet de dégager les différentes composantes (partenaires, objet, prix, remise, rabais, escompte, moyens et modalités de paiement) ainsi que ses conditions de validité (conditions générales d’achat, mentions obligatoires, responsabilité, garanties, transfert et réserve de propriété).  **Cet aspect peut être travaillé en relation avec le programme de CEJM (thèmes 1 & 3 notamment).**  La traçabilité du produit peut être abordée sous l’angle des documents, procédures et outils mis en place pour pouvoir retrouver ce qui est advenu depuis la commande, jusqu’au transfert de propriété ou après le transfert physique des produits. Sa mise en place permet d’effectuer les contrôles nécessaires, de repérer les éventuelles anomalies et, le cas échéant, de préparer les réclamations. Ces opérations de suivi et de contrôle peuvent être facilitées grâce à un recours au PGI |
| **S 1.5.2. Principes généraux de la gestion des stocks** | La gestion des stocks est à envisager sous l’angle du suivi et du contrôle des stocks avec la mise en place d’outils simples sans avoir à passer par une phase de modélisation. Là encore, l’utilisation du PGI est recommandée. Elle intègre la référence à un stock d’alerte à partir duquel la commande est déclenchée. Ce stock d’alerte peut être ajusté en fonction des délais de réapprovisionnement et du rythme de consommation. |